

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date d'affichage : 13/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, GILETTE Valérie.

Absents excusés : ALEXANDRE Yves donne pouvoir à VENGEONS Christian ; DESGUEE Jérémie donne pouvoir à RAVACHE Jérôme ; FREENE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, DAUTY Virginie.

Absents : PATIENCE Mickaël, PELLETIER Virginie, PELLETIER Philippe, LEROUILLY Chloé.

Présents : 15 **Pouvoirs** : 3 **Votants** : 18

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Budget : décision modificative 2024-1 Budget Transport

Délibération 2024-12-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la nécessité d'actualiser les crédits budgétaires en raison d'un trop perçu de la subvention transport en 2023 ;

Considérant que les crédits du chapitre 65 du budget principal sont suffisants pour transmettre les crédits du budget principal vers ce budget annexe et donc d'inscrire en recette du budget transport le montant adéquat ;

Considérant le respect de l'équilibre budgétaire et du principe de sincérité, le budget modifié est voté de manière suivante :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 51 558.60 € (48 927.21 € + 2 631.39 €)
 - Recettes : 51 558.60 € (48 927.21 € + 2 631.39 €)

Décision : **18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative 2024-1 comme suit :

14475 Code INSEE	VAL D ARRY TRANSPORT	DM n°1 2024
---------------------	-------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative 2024-1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80822 : Carburants	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 631.39 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	4 631.39 €	0.00 €	0.00 €
R-74748 : Participations autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 631.39 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 631.39 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	4 631.39 €	0.00 €	2 631.39 €
Total Général		2 631.39 €		2 631.39 €

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre une subvention de 2 631.39 € du budget principal vers le budget annexe « transport ».

Certifié exécutoire le
13/12/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

